

VILLE D'ANICHE

SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

CTM – C 059 28 07 20

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité d'effectuer le contrôle des antennes radio du 10 Août 2020 à la fin des travaux

Vu la nécessité de réduction de voirie,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter tout risque d'accident ou d'incident,

ARRETE

ARTICLE Ier : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit :

- 1 place Fogt

ARTICLE II :

La circulation sera réduite au niveau des intersections :

- Rue Barbusse, rue Patoux et Place Jean-Jaurès
- Rue Gambetta et Place Jean-Jaurès
- Bd Drion, Rue Verrier, Rue Léo-Lagrange et Rue Chantreau
- 114 rue Delestraint, Rue de Verdun et Rue Dubray
- 4 rue Delforge, Rue Delestraint et Rue Barbusse

La circulation sera réduite au niveau des rues :

- Rue Monguyon
- Rue Fogt (au niveau de la place)

ARTICLE III : La matérialisation sera assurée par TELEM ONET, et/ou son sous-traitant

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services Techniques
- Aux Services de Police qui sont chargés de son application.
- Au service ASVP
- A la sté TELEM ONET

Fait à ANICHE, Le 28 Juillet 2020



LE MAIRE

Xavier Bartoszek
XAVIER BARTOSZEK